

Un système bancaire français solide dans un environnement réglementaire presque finalisé



Réunion générale
d'encadrement

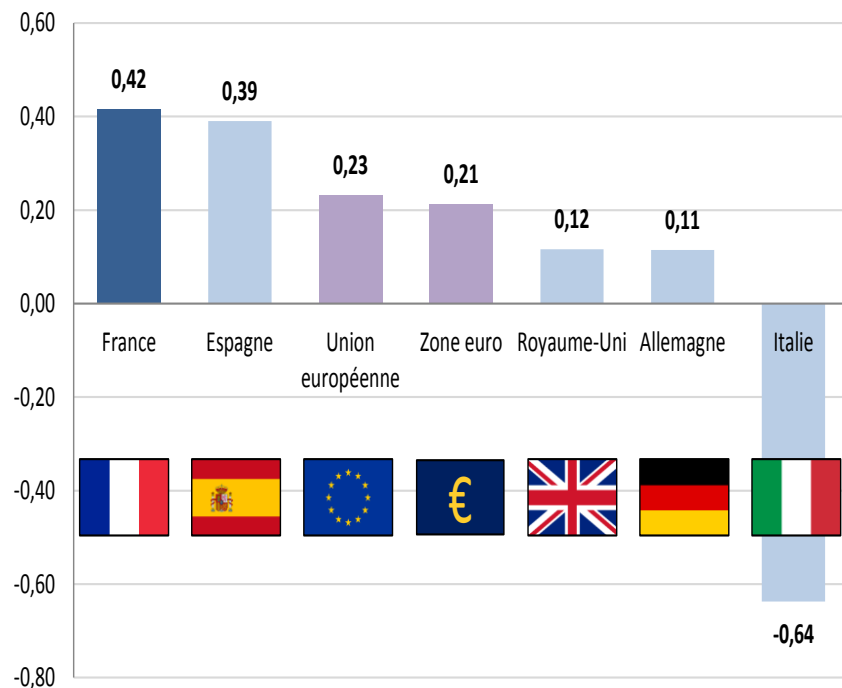
Un système bancaire français solide dans un environnement réglementaire presque finalisé

- 1. Les banques françaises ont fait preuve de leur résilience**
- 2. Les prêts non performants : un problème pour l'Europe**
- 3. La réglementation prudentielle post crise doit encore être finalisée**
- 4. Les sujets d'attention sur l'éthique, la gouvernance, la cyber sécurité, la lutte contre le blanchiment, la protection des consommateurs**

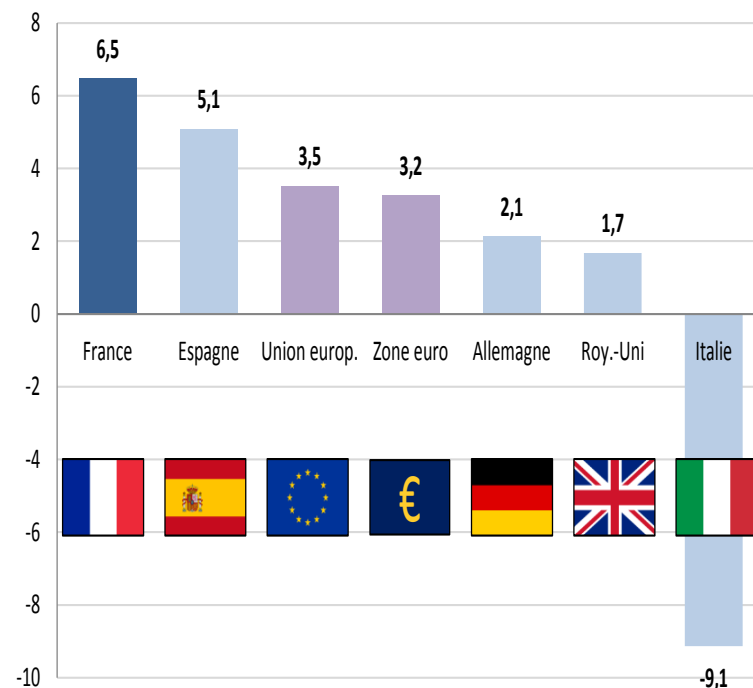
1. – Les banques françaises ont fait preuve de leur résilience (1/4)

Les banques françaises dans une situation très différente des autres pays

Résultat net / Total de bilan (Return on Assets = ROA)



Résultat net / capitaux propres (Return on Equity = ROE)



Source : SDW – Consolidated Banking Data (CBD) – BCE

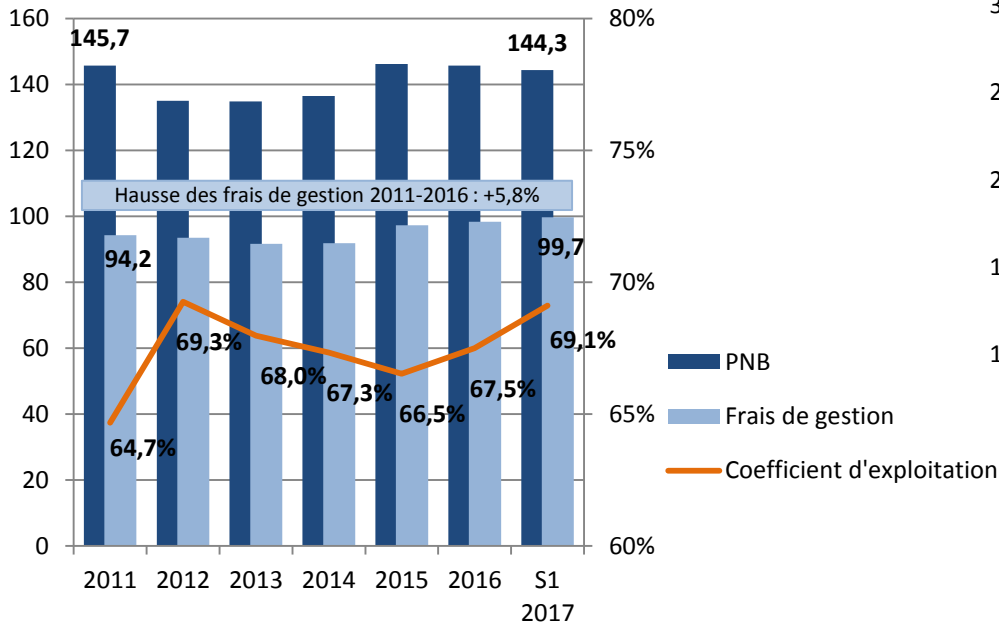
ACPR : Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2016

1. – Les banques françaises ont fait preuve de leur résilience (2/4)

Un niveau élevé de coefficient d'exploitation mais un coût du risque très faible

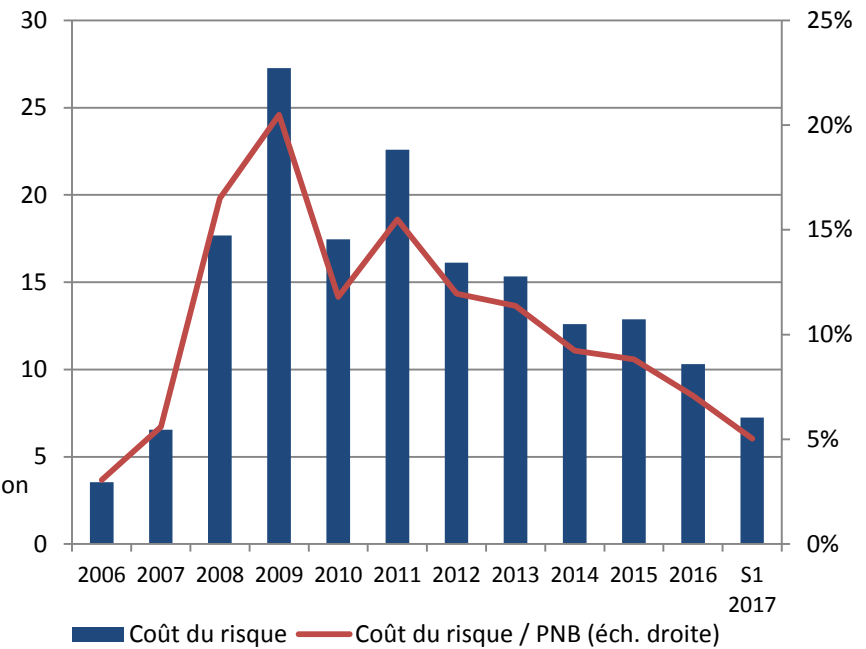
Coefficient d'exploitation, PNB et frais de gestion

PNB et frais de gestion en milliards d'euros (échelle de gauche)



Évolution du coût du risque

(montants en milliards d'euros et en % du PNB)

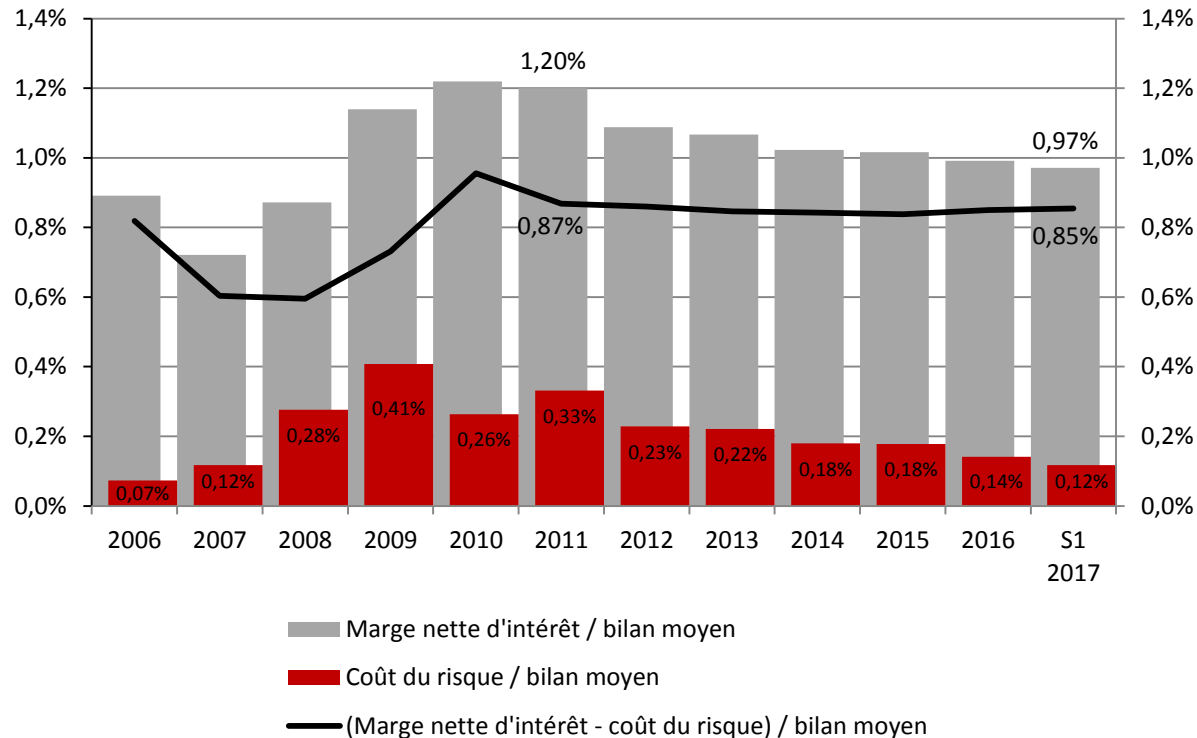


S1 2017 (annualisé) : BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, BPCE, **CM11-CIC** et la Banque Postale
 2011-2016 : BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, BPCE, **Crédit Mutuel** et la Banque Postale

1. – Les banques françaises ont fait preuve de leur résilience (3/4)

La marge nette d'intérêt, diminuée du coût du risque, est stable depuis 2011

Évolutions comparées de la marge nette d'intérêt et du coût du risque



Source : communication financière

1. – Les banques françaises ont fait preuve de leur résilience (4/4)

Les banques françaises pourraient être des acteurs de la consolidation bancaire en Europe

- Le modèle diversifié a montré sa force dans la crise et en sortie de crise
- La capacité à financer l'économie est un atout puissant
- Mais il existe encore (toujours) de nombreux freins :
 - les différences de cadres juridiques et fiscaux nationaux
 - de nombreux aspects de la réglementation : mesure du caractère systémique, niveau de surveillance (consolidé/individuel), les attentes de certains superviseurs même si le Mécanisme de supervision unique conduit à une amélioration
 - la capacité à dégager de réelles synergies dans un environnement contraint (taux bas, évolutions technologiques, attentes des investisseurs)

2. – Les prêts non performants : un problème pour l'Europe (1/3)

“Houston, we have a problem.”
Jim Lovell

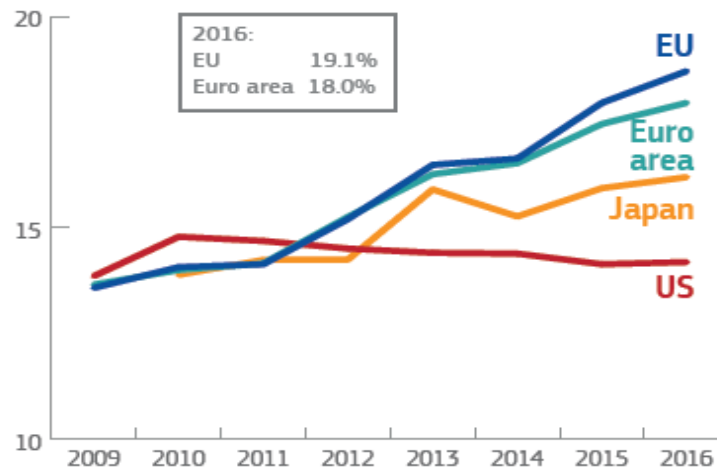
yes the



Les banques européennes ont renforcé leurs fonds propres

Banks' capital ratios

% of total risk-weighted assets

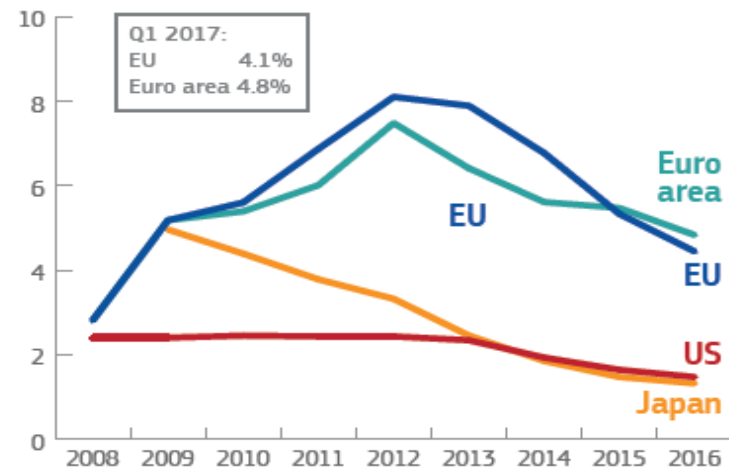


Source: IMF and European Commission calculations

Mais elles conservent des montants importants de prêts non performants

Non-performing loans

% of total loans



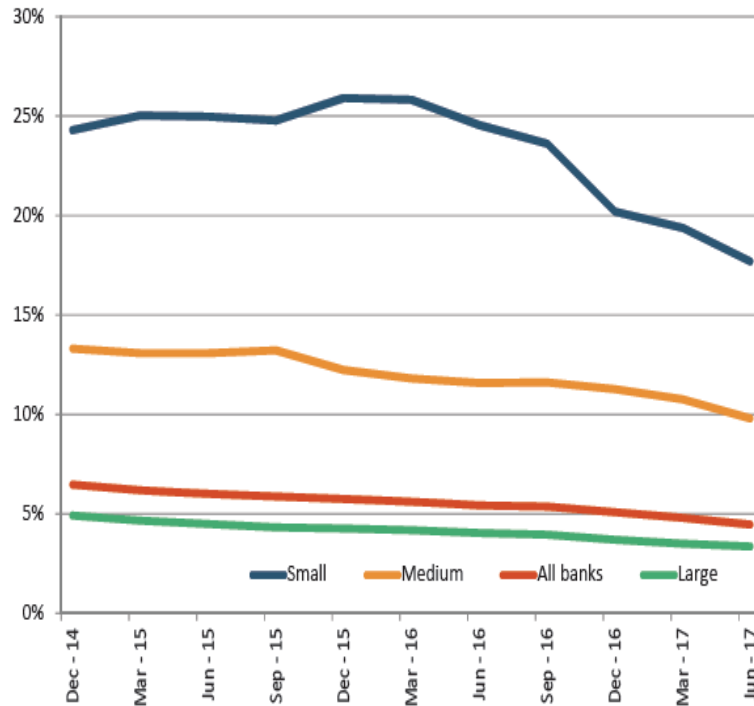
Source: World Bank

Source : Commission européenne – « Banking Union Factsheet »

2. – Les prêts non performants : un problème pour l'Europe (2/3)

Des situations très diverses en Europe

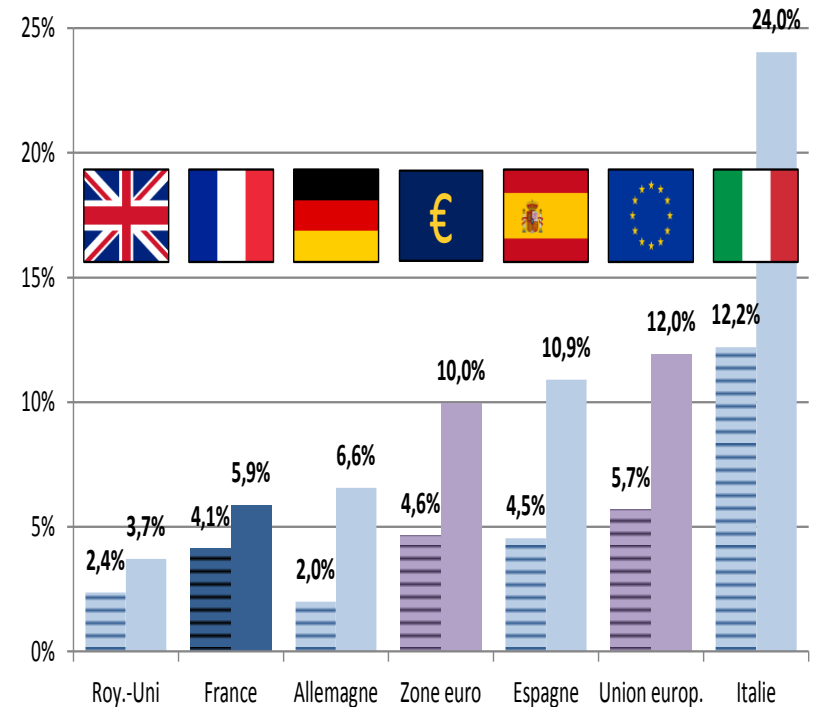
Évolution du taux de créances non performantes



Weighted average. Banks are classified in the size class according to the their average total assets between Dec. 2014 and Jun. 2017.

Source : EBA – Risk Dashboard – juin 2017

Taux de créances non performantes à fin 2016

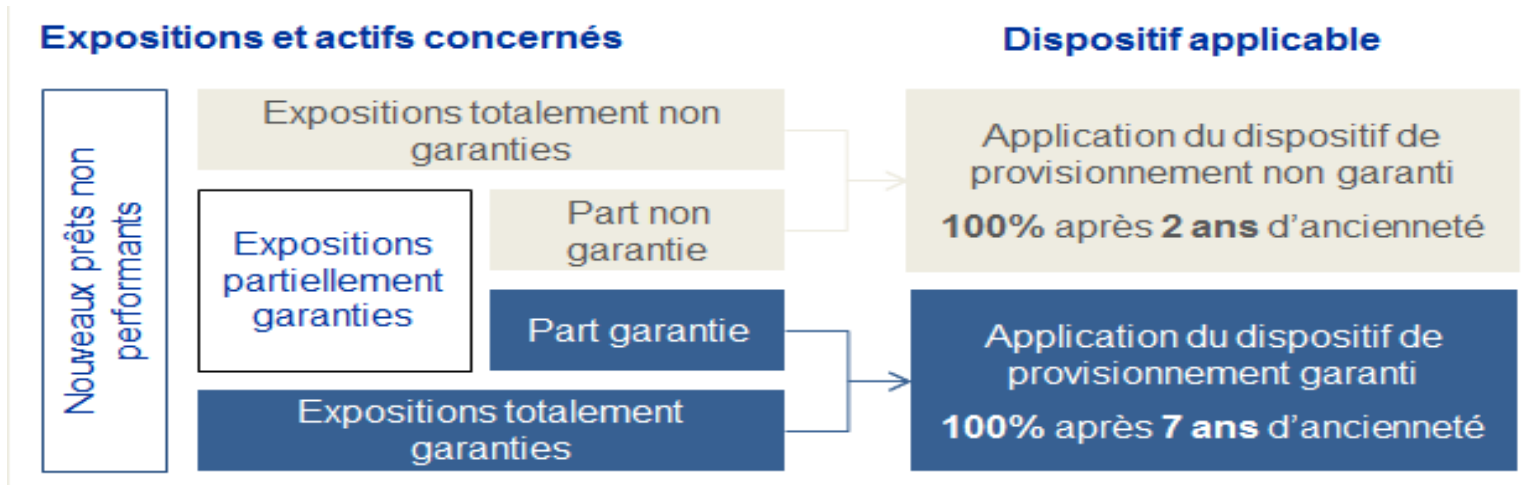


■ Taux de créances douteuses des ménages
■ Taux de créances douteuses des entreprises non financières

Source : ACPR
Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2016

2. – Les prêts non performants : un problème pour l'Europe (3/3)

Les lignes directrices de la BCE (octobre 2017)



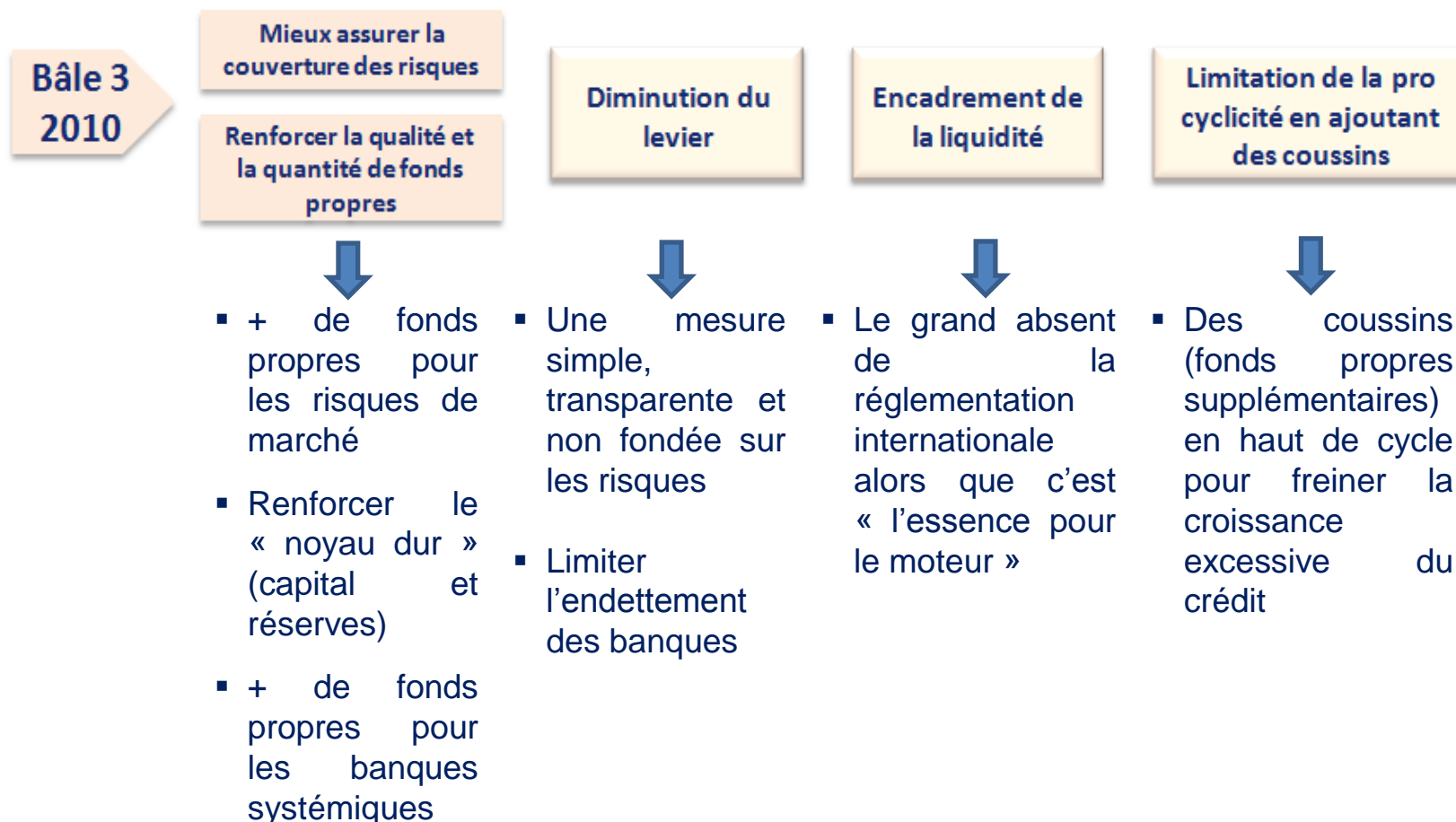
- **Nouveaux prêts non performants** : toutes les expositions qui sont reclassées de performantes à non performantes (définition de l'ABE) après le 1er janvier 2018, quelle que soit leur classification à tout moment avant cette date.
- **Ancienneté** : nombre de jours (convertis en années) écoulés depuis le moment où une exposition a été classée comme non performante jusqu'à la date de déclaration ou de référence pertinente, indépendamment du déclencheur de la classification en NPE.
- **Garanties** : sûretés immobilières et les sûretés et autre protection contre le risque de crédit conformes au règlement européen (3^{ème} partie, titre II, chapitre e du CRR)

La réglementation prudentielle post crise doit encore être finalisée (1/3)

Les faiblesses identifiées	Les principales réponses
<p>1 – Le comportement des banques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une prise de risque excessive ▪ Des arbitrages réglementaires ▪ Des gouvernances insuffisantes <p>2 – Les insuffisances dans la réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des exigences inadaptées sur les fonds propres ▪ Pas d'exigence sur la liquidité ▪ Pas de dispositif de résolution ▪ Un traitement inadapté de la dette souveraine <p>3 – Les insuffisances dans la supervision</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas assez pro active, plutôt réactive ▪ Une coopération transfrontière insuffisante ▪ Mêmes banques, mêmes risques, mais des supervisions différentes 	<p>Bâle 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de capital de meilleure qualité ▪ Des exigences de liquidité ▪ Moins de levier <p>Réponses au « Too big to fail »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Surcharges systémiques ▪ Règles de TLAC <p>Mécanismes de résolution</p> <p>Séparation des activités</p> <p>Réglementation des opérations dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambres de compensation ▪ Appels de marges

La réglementation prudentielle post crise doit encore être finalisée (2/3)

Des exigences renforcées pour le capital et de nouvelles normes



Et prise en compte renforcée du **risque de taux** dans le Pilier 2

La réglementation prudentielle post crise doit encore être finalisée (3/3)

Bâle 3 finalisé donnera de la visibilité réglementaire

Question centrale : **quelle place et quel rôle pour les modèles internes** dans le dispositif réglementaire ?



Objectif des travaux de finalisation de Bâle 3 : **restaurer la confiance dans l'évaluation des risques** réalisés par les banques

En pratique, les travaux de finalisation de Bâle 3 portent sur :

- **Mesure du risque de crédit** : révision en profondeur de l'approche standard et encadrement accru de l'approche notations internes
- **Mesure du risque opérationnel** : refonte du dispositif existant (nouvelle approche et fin de l'utilisation des modèles internes)
- Introduction d'un plancher (**capital output floor**) entre le calcul en méthode interne et celui en méthode standard
- Introduction d'une **exigence de levier spécifique pour les banques systémiques (G-SIBs)**, au-delà de l'exigence de 3% de capital (Tier 1).

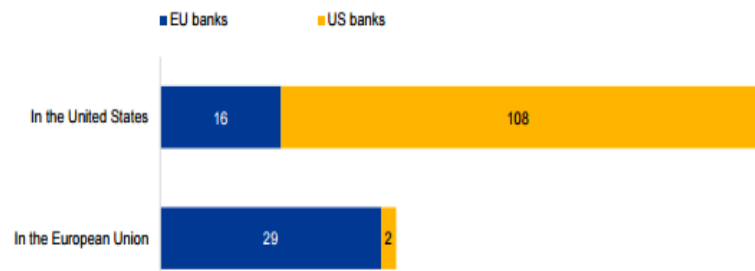
4.1. – Éthique et culture de conformité : des éléments clés (1/3)

Les crises ont une cause comportementale

Les litiges ont été destructeurs pour l'image des banques

Fines, settlements and redress costs as a result of US and EU authorities

(EUR billions; 2009-14)



European Systemic Risk Board
Report on misconduct risk in the banking sector – June 2015

La fraude, les manipulations, la spoliation des clients ne sont pas des comportements acceptables dans un système financier au service de l'économie

- Libor/Euribor
- Marché des changes
- Marché de l'énergie
- Embargos OFAC
- Droit au compte
- Contrats d'assurance vie non réglés

La gouvernance a été un facteur clé dans la crise

- Ceux qui ont chuté ont montré que leur principale défaillance avait été une absence d'évaluation correcte de leur appétit et de leur résistance au risque ;
- Les fonctions clés doivent être mieux structurées (audit interne, risques, directions financières) et les rôles respectifs des conseils d'administration et des dirigeants revus ;
- Les bonus des activités de marché ne sont plus ni socialement justifiables ni économiquement justifiés. Ce sont d'abord les moyens, la marque, les fonds propres de la banque qui doivent être rémunérés afin de mettre en réserve des résultats pour les coups durs inévitables

4.1. – Éthique et culture de conformité : des éléments clés (2/3)

La culture éthique doit être une réponse



Eviter de détruire de la valeur

- sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire
- perte financière significative
- atteinte à la réputation

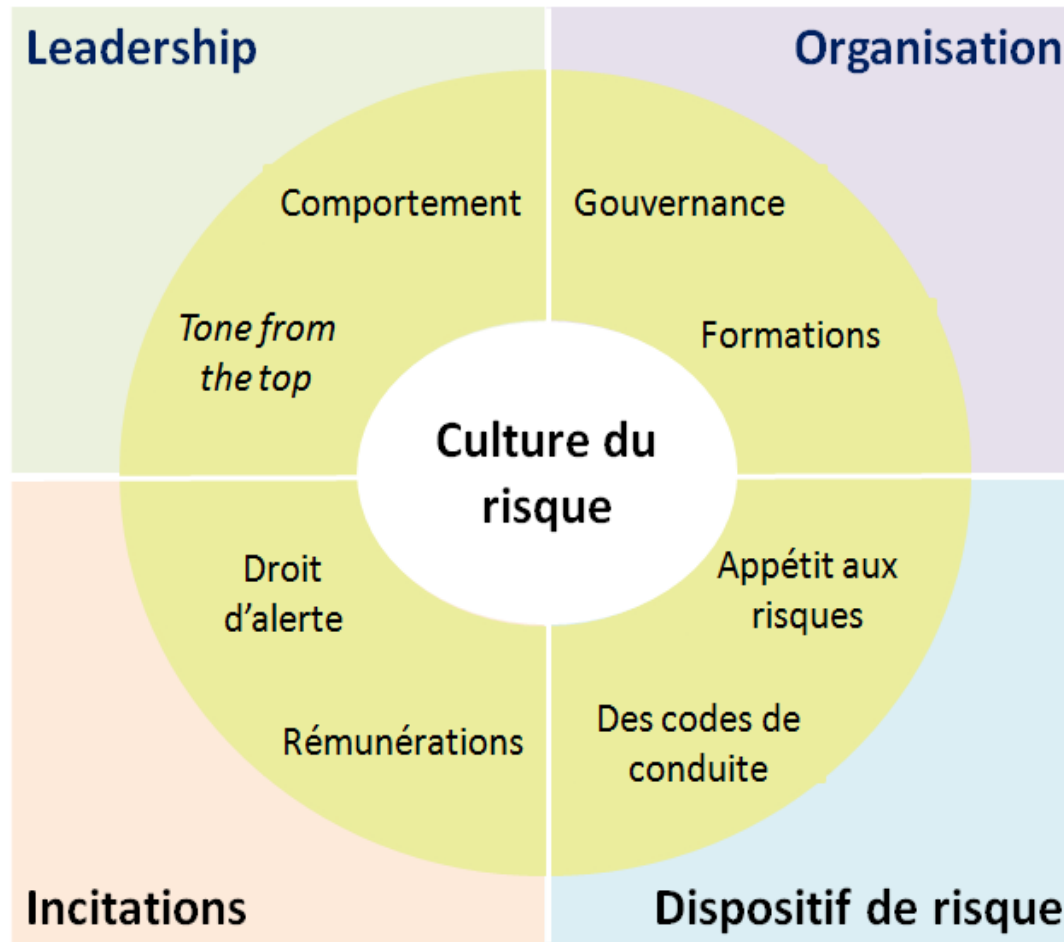


Créer de la valeur

- image de la banque
- valorise les employés
- meilleure satisfaction des clients

4.1. – Éthique et culture de conformité : des éléments clés (3/3)

Une vraie culture du risque est indispensable



La gouvernance

enjeux et attentes des superviseurs bancaires

L'évaluation par la BCE

- Un champ d'application large : les membres de l'organe de direction
 - dans leur fonction exécutive
 - dans leur fonction de surveillance
- Cinq critères d'évaluation

1. Expérience

- Expérience pratique et théorique
- Expériences spécifiques à la fonction et exigences minimales
- Approche d'évaluation par rapport à des seuils + compléments

2. Réputation

- Absence de proportionnalité
- Procédures judiciaires (en cours)

3. Conflits d'intérêts et indépendance d'esprit

- Divulcation, atténuation, gestion et prévention des conflits d'intérêts
- Évaluation des conflits d'intérêts

4. Disponibilité

- Exigences quantitatives et qualitatives
- Évaluation quantitative de la disponibilité
- Évaluation qualitative de la disponibilité
- Informations à fournir

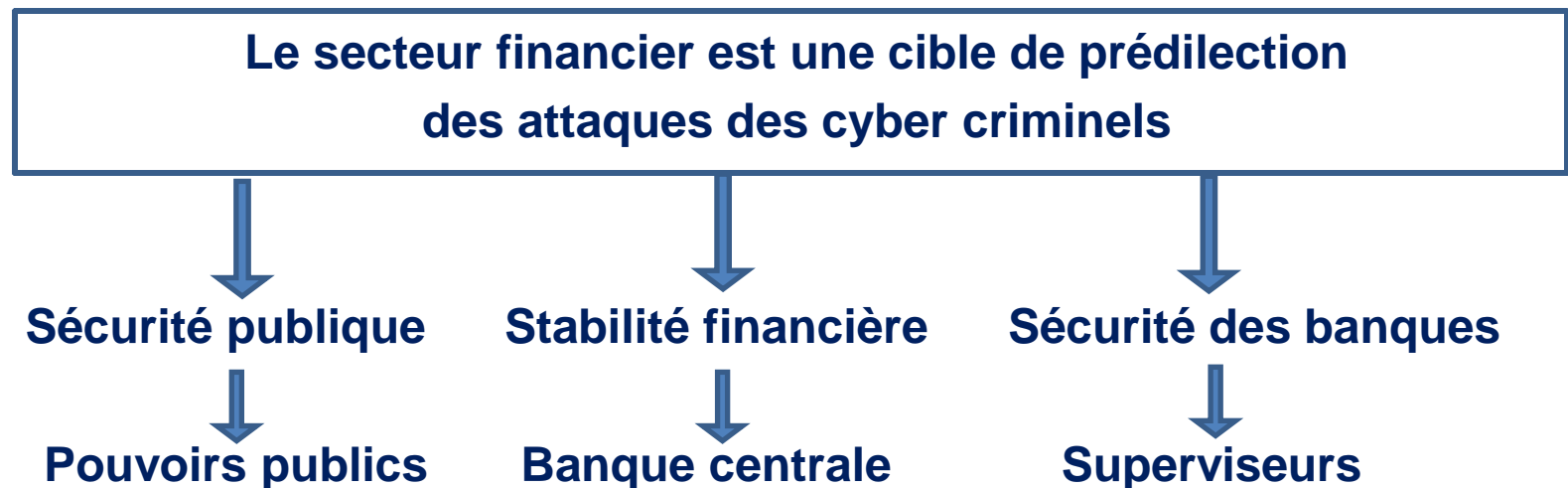
5. Aptitude collective

- Auto-évaluation et contrôle continu de la gouvernance
- Motivation au moment de la nomination

4.3. – La cyber sécurité, un enjeu de stabilité financière (1/2)

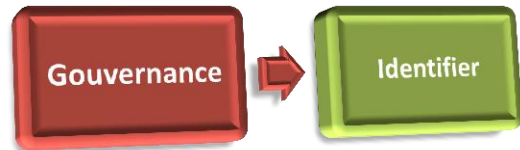
Le secteur financier est particulièrement exposé avec le développement soutenu de la dématérialisation : les évolutions technologiques ont permis de réduire certains risques opérationnels (notamment d'exécution) mais avec

- l'expansion des réseaux et des technologies,
- l'ouverture des systèmes d'information aux échanges extérieurs,
- la croissance des transactions électroniques,...



4.3. – La cyber sécurité, un enjeu de stabilité financière (2/2)

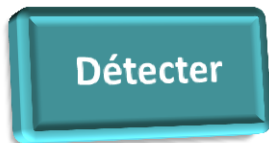
Les points d'attention identifiés en matière de cyber sécurité



- Besoin de renforcer l'implication du management
- Inventaires à actualiser des logiciels et réseaux
- Système IT hétérogènes et inter connectés
- Obsolescence et complexité des systèmes IT



- La gestion des accès est un élément majeur
- Meilleure identification des informations sensibles



- Qualité des capteurs
- Détection dans l'ensemble des systèmes IT



- Dispositifs de réaction et de rétablissement pas nécessairement adaptés aux cyber attaques

4.4. – La lutte contre le blanchiment est une priorité majeure

La bonne culture

- Implication des dirigeants
- Prise de conscience, formation et implication des personnels

La bonne attention

- Évaluation adéquate des risques de blanchiment et une bonne connaissance de la clientèle en fonction de la nature des activités et des caractéristiques des clients

Le bon suivi

- Un système de suivi efficace
- Traitement rapide des alertes

La bonne sécurité

- Une intégration au système de contrôle interne
- La protection des lanceurs d'alerte

- La **commercialisation des dettes subordonnées** (AT1 et Tier2) et des dettes « senior non préférées » en direct (compétence AMF) ou indirectement via des contrats d'assurance-vie (compétence ACPR)
- Le libre choix de l'**assurance-emprunteur** : importance de veiller à la traçabilité des demandes et des suites données
- Les modalités de **calcul du TEG**, notamment l'intégration du coût de l'assurance externe dans son calcul
- La commercialisation de produits auprès des **clientèles vulnérables**
- La **gouvernance produit** et le rôle de la conformité